

## “La responsabilité de l’Etat”

En conclusion de leur contribution parue dans le précédent numéro de notre journal, les camarades du comité départemental du Finistère du POI posaient la question : « Est-il possible d'éviter de poser la responsabilité de l'Etat ? »

Ils ont raison. Difficile, en effet, dans la situation actuelle, d'éviter cette question. Il n'est cependant pas inutile de débattre de la façon dont elle se pose.

Marc Gauquelin

**I**l est évident qu'un Etat qui serait enclin à manifester de la « compréhension » à l'égard des exigences vitales des travailleurs et de la population laborieuse ne devrait pouvoir se dérober à sa « responsabilité » en matière de lutte contre les licenciements. Et s'il s'y dérobait, il mériterait qu'on le rappelle à ses devoirs.

Mais sommes-nous face à un Etat de ce type ? Sommes-nous face à un gouvernement qui a manifesté la moindre disposition de cet ordre ?

Le camarade Dominique Maillot (*lire en page 4*) a parfaitement raison, l'Etat a pris ses responsabilités. Il a promulgué sa loi de « sécurisation professionnelle » (ANI) qui est une machine infernale contre l'emploi. Et il n'a pu le faire qu'en allant chercher le soutien de la CFDT.

Concernant la filière volaillière des départements bretons, l'Etat a, là aussi, pris ses responsabilités. Le ministre Le Foll s'est rendu à Bruxelles pour « négocier » avec le commissaire européen à l'Agriculture. Il a obtenu l'autorisation d'affecter une « enveloppe exceptionnelle » de 15 millions d'euros d'aides de la PAC (*politique agricole commune de l'Union européenne — NDLR*) vers cette filière. Il a, de surcroît, obtenu pour le gouvernement français l'autorisation de débloquer une enveloppe de 4 millions d'euros pour les fournisseurs de la filière, ainsi qu'une subvention supplémentaire de 7,5 millions d'euros pour aider à l'investissement de Doux et de Tilly-Sabco. Le groupe Doux exulte littéralement. Ses représentants font valoir les perspectives d'avenir qui s'ouvrent à eux, après s'être — selon leurs propres termes — « recentrés » sur l'export et s'être débarrassés de leur « pôle frais », comme des 1 000 salariés qui y travaillaient...

Bref, Le Foll a négocié à Bruxelles un « assouplissement » des contraintes communautaires contre la mise en place d'un « pacte pour l'avenir » qui devrait garantir la restructuration complète de la filière exigée par Bruxelles.

### La “responsabilité de l’Etat”... est écrasante !

Comment les travailleurs et les militants pourraient-ils accepter les propositions de ceux qui, comme Thierry Gourlay, secrétaire de la CGT Bretagne (qui est loin de faire l'unanimité dans sa propre organisation), s'associent au gouvernement en lui demandant « pour les industries en fin de vie, un mode d'anticipation permanent dans le cadre des mutations industrielles nécessaires (...), un droit à la réorientation professionnelle pour anticiper les situations de crise (jugeant) inconcevable de laisser aux seuls dirigeants d'entreprise les choix des évolutions industrielles des territoires » (Rennes, le 23 novembre) ? Dominique Maillot a raison. S'inquiétant de la duplicité politique de ceux qui proposent de faire campagne pour une « loi interdisant les licenciements », en oubliant la loi qui les autorise (ANI), il nous invite au combat pour réaliser les conditions d'un appel clair et net dans l'unité des confédérations ouvrières à une montée nationale pour exiger l'annulation de « cette incroyable accumulation de PSE » et le retrait de la « loi de sécurisation professionnelle » qui désarme littéralement les travailleurs dans les dizaines de conflits qui éclatent pour s'opposer aux licenciements.

Cela signifie-t-il dire qu'il faudrait renoncer au combat pour imposer à ce gouvernement qu'il « réquisitionne » telle ou telle entreprise dont la faillite provoque localement le soulèvement de la population ? Cela signifie-t-il qu'il faudrait renoncer au combat pour franchir ce premier pas concret dans la voie de l'interdiction des licenciements ? Absolument pas. C'est tout le contraire. Pour contraindre ce gouvernement à reculer — l'expérience historique de la classe ouvrière l'atteste —, il faut qu'il se sente menacé de tout perdre... Seule l'action de classe de millions d'hommes et de femmes, débarrassée des entraves du « syndicalisme rassemblé » et des liens qui l'unissent à une CFDT qui soutient l'ANI, permet de s'engager dans cette voie en s'appuyant sur la CGT et la CGT-FO qui se sont prononcées contre. C'est le levier pour cette action qu'il nous faut construire. ■

L'événement



Photo AFP

**Lors d'un vote sur le gel des retraites pendant six mois, le gouvernement s'est retrouvé en minorité et doit recourir au vote bloqué pour faire adopter l'ensemble de sa réforme, qui doit encore passer une nouvelle fois au Sénat, puis à nouveau devant les députés dans trois semaines.**

# Retraites : même à l'Assemblée nationale, le gouvernement peine à rassembler une majorité !

Yan Legoff

**L**e 15 octobre dernier, le projet gouvernemental de réforme des retraites n'a été adopté que de justesse, par les seuls députés du PS (avec seulement dix voix de majorité), dix-sept députés de ce groupe décidant même de s'abstenir.

Une fois transmis au Sénat, ce fut pire. Les votes en commission, puis en séance plénière, ont vu le gouvernement mis en minorité presque systématiquement. Pour finir, seuls quatre articles, sur les cinquante-deux du projet de loi, ont été adoptés, et lors du vote final, le 5 novembre, pas une seule voix ne s'est portée pour le texte.

Le texte est alors revenu à l'Assemblée nationale, pour une nouvelle lecture, le 19 novembre. « Nous assumons, je le répète, de promouvoir l'allongement de la durée de cotisation », a martelé la ministre Marisol Touraine. Le rapporteur PS du texte, Michel Issindou, toute honte bue, a vanté « une réforme juste qui comprend des avancées sociales comme nous n'en n'avons jamais vues jusqu'alors dans une réforme des retraites ».

### “VOUS ALLEZ FAIRE LES POCHEs DES RETRAITÉS QUI ONT 800 EUROS PAR MOIS !”

Cette « réforme juste » allonge d'un an et demi supplémentaire la durée de cotisation (à 43 ans) et gèle pendant six mois (du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre) la revalorisation des retraites !

Le lendemain, 20 novembre, c'est précisément le vote de cette mesure, contenue dans l'article 4 du projet, qui est à l'ordre du jour. « Cette date sera marquée au fer rouge, lance

un député centriste. Vous allez faire les poches des retraités qui ont 800 euros par mois ! »

« C'est un article scélérat ! », surenchérit un député du Front de gauche, chiffrant à 144 euros la ponction moyenne par retraité entraînée par cette mesure. Même les radicaux de gauche font entendre leur voix et les écologistes sont aussi embarrassés.

La ministre écarte tout amendement : « C'est l'ensemble des générations qui doivent apporter leur effort. »

### MIS EN MINORITÉ, LE GOUVERNEMENT CONTRAINT AU VOTE BLOQUÉ

Mais au moment du vote, les députés PS ne sont pas en nombre suffisant. Il ne se trouve que trente-cinq parmi eux pour voter contre la suppression de cet article. En face, trente-huit voix pour, et l'article 4 est donc rejeté ! Le 21 novembre, le gouvernement annonce qu'il aura recours au vote bloqué pour faire passer son projet et rétablir ainsi l'article 4 supprimé, lors du scrutin sur l'ensemble du texte, le 26 novembre (1). Un député PS indique à l'AFP que le gouvernement a choisi cette procédure par « peur que ça ne passe pas ».

Dans la nuit du 25 au 26 novembre, Marisol Touraine annonce, pour tenter de désamorcer la crise, que le minimum vieillesse (787 euros mensuels) sera, lui, revalorisé deux fois l'an prochain. Au-delà, ce sera toujours le gel de six mois !

Le projet de loi doit ensuite passer à nouveau au Sénat, puis, une dernière fois, le 18 décembre, à l'Assemblée nationale.

En principe... ■

(1) Cette procédure permet au gouvernement de contraindre l'Assemblée nationale à se prononcer « par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le gouvernement » (article 44, alinéa 3 de la Constitution).

### Réforme fiscale : premier acte, l'augmentation de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier !

Beaucoup de bruit sur la réforme fiscale lancée tout d'un coup par le Premier ministre ! On dit que même le ministre des Finances n'était pas au courant.

Les syndicats, les patrons, les groupes parlementaires sont reçus les uns après les autres par le gouvernement.

Les hypothèses les plus diverses circulent, on ne parle plus que de ça ! « C'est un bon coup », lâche anonymement un ministre, dans *Le Journal du dimanche* (24 novembre).

Les premières mesures ne sont annoncées que pour le mois de juin prochain, et encore, sous forme d'un rapport.

En attendant, dans cinq semaines, et pas dans sept mois, une véritable bombe fiscale va être lancée sur les travailleurs : l'augmentation de la TVA déjà décidée, elle.

Plus de six milliards d'euros ponctionnés principalement dans les poches des travailleurs. Pour financer quoi ? Le crédit d'impôt « pour la compétitivité et l'emploi » (CICE), de 20 milliards d'euros annuels à terme, au bénéfice des patrons ! Nous y reviendrons.

Y. L. ■



## Débat dans le mouvement ouvrier

### La CGT et la CGT-FO manifestent une nouvelle fois pour refuser la contre-réforme des retraites

Au moment où nous bouclons ce journal, ce 26 novembre, les confédérations FO et CGT, rejointes par la FSU et Solidaires, manifestent une nouvelle fois en direction de l'Assemblée nationale, pour le refus de la contre-réforme des retraites. C'est la troisième fois depuis le 10 septembre. Les secrétaires généraux Thierry Lepaon (CGT) et Jean-Claude Mailly (FO), manifestant côte à côte, ont appelé les députés à voter contre le projet de loi, alors que le gouvernement a dû faire face à une véritable crise dans sa propre majorité parlementaire lors de la discussion du texte. La CFDT, quant à elle, n'a cessé d'appuyer depuis le début le projet gouvernemental.



Photo A. M.

### Le "syndicalisme rassemblé" ressuscité autour de la CFDT ?

Le 25 novembre, une réunion rassemblant les dirigeants de la CGT, de la CFDT, de Solidaires, de la FSU et de la CFIC, s'est tenue au siège de la CFDT, à Paris, à l'invitation commune de Laurent Berger (CFDT) et de Thierry Lepaon (CGT).

Voyant des menaces d'expression « des pires populismes » dans la situation en France, ces deux secrétaires généraux souhaitaient « échanger » sur « l'emploi et le pouvoir d'achat ».

L'AFP commente : « En quelques jours, les alliances syndicales nouées depuis le début de l'année se sont inversées : la CGT et la CFDT, divisées sur les réformes du marché du travail et des retraites, se sont rapprochées. »

De nombreux militants sont abasourdis. Car c'est cette même CFDT qui a signé, revendiqué l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 facilitant les licenciements, accord rejeté par la CGT et la CGT-FO et transcrit par le gouvernement dans la loi (lire page 4). C'est encore cette même CFDT qui salue la contre-réforme des retraites qui diminuera le montant des pensions ! Et il faudrait s'allier avec la CFDT sur « l'emploi et le pouvoir d'achat » ? Peut-on défendre le moindre emploi, la moindre conquête sociale dans une alliance avec la direction de cette centrale syndicale ? C'est pourtant ce que suppose le communiqué final adopté le 25 novembre qui dénonce « les corporatismes » au nom de « l'intérêt général » (sic !).

### 30 NOVEMBRE, À PARIS

### Une conférence de militants pour "préserver l'indépendance des organisations"

Le 30 novembre, des centaines de militants ouvriers de toutes tendances se retrouveront à Paris lors d'une nouvelle « conférence pour l'unité et la résistance ». Ces militants, en toute liberté, débattront des questions les plus brûlantes qui traversent le mouvement ouvrier.

« Que le gouvernement n'ait pas réussi à obtenir un "pacte social" liant le sort des travailleurs à l'Europe constitue un point d'appui, écrivent les initiateurs de cette conférence. Que contrairement aux pressions et tergiversations de tous bords, il ait été imposé le maintien de l'unité avec la CGT et la CGT-FO pour refuser le plan Ayrault (contre les retraites - NDLR), constitue un point d'appui (...). Echanger nos expériences, débattre de nos points de vue, proposer des solutions pour aider ce profond mouvement qui se cherche, préserver l'indépendance des organisations (...), c'est ce que nous rassemblera, à nouveau, le 30 novembre. »

### INFORMATIONS SYNDICALES

#### Déclaration de la commission exécutive confédérale de Force ouvrière du 21 novembre 2013 (extraits)

« Pour la commission exécutive de Force ouvrière, il est prioritaire de rompre avec la logique d'austérité suicidaire socialement, économiquement et démocratiquement découlant du pacte budgétaire européen. On ne guérit pas les effets sans s'attaquer aux causes. Il en est de même en matière de lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, lutte consubstantielle au syndicalisme libre et indépendant.

Sans remise en cause de la politique économique menée au plan européen et national, faite de rigidité économique et de flexibilité sociale, cette lutte ne serait que de la communication politicienne. Dans ce contexte et sans s'immiscer dans les campagnes politiques du premier semestre 2014, la commission exécutive de Force ouvrière soutient la manifestation devant l'Assemblée nationale, le 26 novembre, et les initiatives départementales contre le projet de loi sur les retraites que Force ouvrière rejette.

Elle décide :

— de demander à ses structures de développer des réunions et assemblées générales afin de dresser les revendications et d'alimenter le rapport de force, la commission exécutive étant mandatée pour décider de toute action, y compris la grève ;

— de tenir un grand meeting national à Paris le mercredi 29 janvier 2014.

Pour la commission exécutive, toute action interprofessionnelle aujourd'hui nécessaire, compte tenu de la situation sociale tendue, doit porter sur l'augmentation des salaires, la défense de l'emploi, le service public républicain, contre l'austérité, la loi sur les retraites et la loi sur la sécurisation de l'emploi issue de l'ANI du 11 janvier.

Pour sa part, la commission exécutive déclare que la confédération Force ouvrière est prête à toute initiative sur ces bases. »

#### Déclaration commune CFDT, CFTC, CGT, FSU, UNSA du 25 novembre (extraits)

« L'expression légitime des intérêts particuliers ne peut sans danger laisser se développer les corporatismes en ignorant l'intérêt général.

(...) (Les) organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, UNSA considèrent que leur (responsabilité) est d'agir avec les salariés pour apporter des solutions immédiates aux situations difficiles auxquelles sont confrontés nombre d'entre eux et construire des réponses à plus long terme (...). C'est pourquoi doit s'engager ou se poursuivre un dialogue social avec ces objectifs, dans les entreprises comme dans les secteurs d'activités, les territoires et au niveau national. Les organisations syndicales interpellent solennellement les responsables économiques et politiques pour que soient apportées des réponses en ce sens :

— par la mobilisation de tous les leviers disponibles pour favoriser l'emploi, en particulier l'accès à l'emploi des jeunes et l'accompagnement des salariés en difficulté ;

— par une plus grande justice sociale, en matière de pouvoir d'achat et de fiscalité (...);

— par l'engagement de la France en faveur d'un plan européen pour l'invest-

tissement, une croissance durable et des emplois de qualité en progressant significativement en matière de régulation financière et de financement de l'économie, tel que le propose la Confédération européenne des syndicats. Ce plan d'investissement doit être accompagné d'un socle social européen évitant les concurrences sociales (salaires minimums, conditions de détachement des travailleurs...).

(...) Les organisations syndicales rappellent leur condamnation des dérives racistes, leur engagement à les combattre dans les entreprises et les administrations et leur appel aux manifestations organisées dans toute la France le 30 novembre 2013. Les présidents et secrétaires généraux des organisations manifesteront ensemble à Paris. Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FSU, UNSA conviennent de se revoir rapidement pour travailler sur les questions d'emploi, de fiscalité, de pouvoir d'achat et sur le plan d'investissement proposé par la CES afin d'étudier la possibilité de porter avec les salariés des propositions communes. »

Paris, le 25 novembre 2013

### ÉDITORIAL

### Intérêt général, intérêts particuliers

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

La déclaration adoptée ce 25 novembre par cinq confédérations « rassemblées » à l'initiative de la CFDT et de la CGT (1) mérite la plus grande attention. On y lit que « l'expression légitime des intérêts particuliers ne peut sans danger laisser se développer les corporatismes en ignorant l'intérêt général ». Qu'est-ce que cela signifie ? « L'expression légitime des intérêts particuliers », c'est la reconnaissance de la lutte de classe, et donc du droit imprescriptible de la classe ouvrière à s'organiser pour les faire prévaloir.

Tous ceux qui, dans le passé, ont voulu brider l'expression des intérêts particuliers au nom de « l'intérêt général » ont pavé la voie à l'instauration du corporatisme, un système dans lequel les organisations de classe sont sommées de s'intégrer aux institutions de l'Etat (2).

En l'occurrence, la déclaration du 25 novembre se conclut par l'appel à participer à la manifestation du 30 novembre contre le racisme. Le racisme ? L'histoire témoigne que cette mauvaise graine — qui exploite politiquement des préjugés fondés sur l'ignorance pour tenter d'opposer les exploités entre eux — ne fleurit et prospère que sur le terreau de la décomposition sociale et du communautarisme. Or si l'un et l'autre se développent aujourd'hui, c'est en conséquence directe de la politique du gouvernement Hollande-Ayrault répondant aux injonctions de l'Union européenne et du capital financier.

Ce n'est pas « le racisme » qui organise avec les patrons les plans de licenciements, qui fait voter la contre-réforme des retraites, la réforme Peillon et l'acte III de la décentralisation, qui menace dans tous les domaines les droits de la classe ouvrière et qui impose l'austérité. C'est le gouvernement.

L'intérêt général — ou l'union nationale, quel que soit le nom qu'on lui donne —, c'est le corporatisme, l'inverse de la démocratie. La démocratie, c'est la lutte de classe, pour défendre pied à pied les intérêts ouvriers et populaires et bloquer la politique meurtrière du gouvernement.

D'un côté, la manifestation du 26 novembre appelée par CGT et CGT-Force ouvrière contre la réforme des retraites. De l'autre côté, la manifestation politico-syndicale du 30 novembre pour la défense du gouvernement (sous couvert de lutte contre le racisme). Entre les deux, un gouffre : celui qui sépare l'indépendance de classe de l'intégration, la démocratie du corporatisme.

Le POI, pour sa part, se refuse à prendre place dans quelque combinaison que ce soit dont l'objectif ne soit pas d'aider à réaliser l'unité des travailleurs et de leurs organisations dans le combat de classe, sur une ligne de rupture avec le gouvernement, sa politique et l'Union européenne.

(1) Deux jours après la manifestation de Lorient au cours de laquelle Berger et Lepaon ont revendiqué un « volet social » dans le « pacte régional pour l'avenir de la Bretagne ».

(2) Que la CFDT, fondée à l'origine sur l'encyclique papale corporatiste *Rerum Novarum*, tienne ce langage, rien d'étonnant. Mais que vient faire la signature de la CGT, confédération syndicale ouvrière, au bas d'un tel document ?



## INTERVIEW

A propos du "nouveau contrat social" signé en octobre à PSA Peugeot Citroën

## "En fait, un accord de régression sociale !"



**Bruno Lemerle,**  
délégué central CGT  
du groupe  
PSA Peugeot Citroën

**D'abord, quel est le contenu de ce "nouveau contrat social" ?** Nous, on dit "contrat antisocial". C'est en fait un accord de compétitivité, donc un accord de régression sociale. Il est présenté par toute la presse comme nécessaire et donnant des garanties pour l'emploi, ce qui est faux.

### Que perdent les salariés ?

D'abord, il y a un blocage pluriannuel des salaires. 2013, c'est 0 % ; 2014, c'est 0 % ; 2015 et 2016, c'est... en fonction de la rentabilité. Concrètement, un salaire bloqué en 2013, c'est une perte de 25 euros par mois, avec tout ce qui augmente ! En 2014, ça fera 50 euros de moins, 75 euros en 2015, et 100 euros en 2016. Tu multiplies ça par treize et, dans l'année, c'est le treizième mois qui disparaît. Deux autres points font perdre du salaire : les heures supplémentaires et la prime d'ancienneté. On avait obtenu par les grèves de 1999 que les heures supplémentaires du samedi soient majorées de 45 %. Le contrat supprime cet avantage et ramène la majoration à 25 %. Quant à la prime d'ancienneté, la partie au-delà de vingt ans d'ancienneté est supprimée. Pour ceux qui l'ont déjà, elle est intégrée dans le salaire de base, mais, du coup, les plus jeunes ne l'auront jamais.

### On a aussi entendu parler de mobilité. Qu'en est-il ?

Dans le droit fil de l'ANI, la direction a défini des zones. Par exemple, toute la région parisienne, c'est une zone, de Saint-Ouen à Poissy. Ici, Sochaux est dans la même zone que Mulhouse et Vesoul. Tu peux être muté à l'intérieur de la zone, tu n'as pas le droit de refuser.

Il y a aussi prévu de la flexibilité, à la journée, à la semaine et à l'année. A la journée : s'il y a peu de boulot, on peut réduire d'une heure, et s'il y a du retard dans la production, la direction peut prolonger la journée de vingt minutes, c'est « l'over time ». On part au boulot, mais on ne sait pas à quelle heure on rentre. Pour ceux qui viennent en car, tu imagines, et pour la garde des enfants...

A la semaine : la direction crée une zone de modulation. En fait, les heures sup que tu peux faire en période haute ne seront pas payées et serviront à payer ton chômage partiel en période creuse.

A l'année : en août, il y a de la demande, tandis qu'en automne, fin octobre, c'est une période creuse. Alors, la direction veut imposer une semaine de congé fin octobre.

### La direction s'engage-t-elle à maintenir les sites ?

Oui, mais encore, elle ne s'interdit pas de fermer une chaîne sur

les sites qui en ont deux, comme Sochaux, Mulhouse et Poissy (...). Le seul véritable engagement de la direction, c'est qu'elle va continuer à réduire les emplois. La direction considère que ça n'est plus rentable de fabriquer des petites voitures en France. Les remplaçantes de la C3 et de la 208 ne seront pas faites en France. Cela impacte Poissy et Mulhouse et, si on tombe en dessous de 250 000 voitures, on ferme une chaîne.

Les signataires font semblant de le découvrir, mais c'est écrit (...). Le seul point positif de l'accord, c'est la possibilité pour les anciens de partir avant, en étant dans les effectifs de l'entreprise, alors que, jusqu'ici, ils partaient aux frais des Assedic et subissaient les tracasseries de Pôle emploi. Mais là encore, ça va permettre à la direction d'annoncer plus de salariés que le nombre de salariés réellement à l'usine.

### Quelles répliques syndicales menez-vous ?

D'abord, il y a eu des débrayages pour la première fois coordonnés dans tout le groupe sans distinction Peugeot ou Citroën. La direction a dû renoncer à supprimer la prime de rentrée et à diminuer la majoration des heures de nuit (...). On a déjà lancé une pétition sur les congés payés. Pour mettre une semaine fin octobre, il faut le vote des délégués du personnel sur chaque site. Seule, la CGT n'est pas majoritaire, mais on ne sera pas seul pour voter (...). Ensuite, on se battra sur les vingt minutes de prolongation de la journée non prévue d'avance (l'over time).

A la Française de Mécanique, qui travaille pour Renault et Peugeot, il y a eu un accord de compétitivité. Aux élections, ce sont ceux qui n'ont pas signé qui ont progressé. Là-bas, c'est la CGT et FO.

### Quel rapport entre l'ANI et cet accord ?

Ce n'est pas un accord ANI, c'est pour ça que la CFDT ne l'a pas signé et que FO l'a signé. Les accords ANI sont des accords de maintien des emplois. Les pertes peuvent être encore plus importantes, mais il y a une garantie de maintien des emplois. Là, il n'y a pas de baisse du salaire de base, mais il n'y a aucune garantie en matière d'emploi.

D'ailleurs, ils ont fermé Aulnay qui produisait la C3, la C3 est passée à Poissy, qui produisait la 208, et une bonne partie de la production de la 208 a été délocalisée à Trnava (en Slovaquie — NDLR). C'est la délocalisation des petites voitures.

Propos recueillis par nos correspondants du Doubs

30 novembre – Paris

## Conférence nationale POUR L'UNITÉ ET LA RÉSISTANCE

## CONTRIBUTION

# L'ANI, machine à licencié

**Dominique Maillot,**  
syndicaliste, Dreux

**Une des discussions qui va traverser la conférence du 30 novembre est certainement celle des moyens à dégager pour stopper la vague inédite de licenciements dont la liste s'allonge chaque jour, dans des proportions jamais atteintes de mémoire de syndicaliste. Plus un seul secteur n'y échappe et les chiffres égrenés dans les médias font froid dans le dos.**

On voit ici et là refluer des « manifestations pour l'emploi », totalement impuissantes par définition, où se redessine le syndicalisme rassemblé avec la CFDT, qui a, d'une certaine manière, l'audace de revenir sur les lieux de son crime !

On voit même le NPA engager une « grande » campagne pour une « loi interdisant les licenciements »... sans parler de celle qui les autorise et qui s'appelle « ANI, loi de sécurisation professionnelle », le gouvernement devenant, après le Medef et la CFDT, responsable et coorganisateur des plans de licenciements !

Car enfin, peut-on sérieusement poser la question de bloquer les plans de licenciements sans exiger l'abrogation de la loi de sécurisation professionnelle issue du fameux « ANI » Medef-CFDT de facilitation des plans de « sauvegarde » de l'emploi (PSE) ? Une loi interdisant les licenciements en conservant l'ANI et la loi de sécurisation professionnelle qui en est issue ? Il faudra l'expliquer aux travailleurs !

Chacun a encore en mémoire le fait que la rupture du syndicalisme rassemblé s'est opérée sur le fait que la CFDT a signé le fameux « ANI » de déréglementation du Code du travail et que FO et CGT ne l'ont pas signé et l'ont combattu car il répond en tous points aux exigences des multinationales.

### UN EFFET DÉCLENCHÉ

Qui peut nier que les nouvelles dispositions légales rendent impossible tout combat, même de résistance, à l'avalanche des PSE au sein des entreprises touchées ? Qui peut ignorer l'effet déclencheur massif qu'a eu la promulgation de cette loi qui a fait table rase des dispositions antérieures du Code du travail ?

Impossible aujourd'hui le combat mené à Dreux dans des entreprises comme Philips, Floquet, Ouest Injection, Comasec, etc., où, s'arc-boutant sur le moindre argument, il a été possible de différer des mois, voire des années (six ans pour Goodyear, à Amiens !) l'avis final du comité d'entreprise (CE) qui seul permettait au patron l'envoi des lettres de licenciements.

C'est précisément cela qui faisait dire aux capitalistes, américains en particulier, qu'en France il était impossible de licencié. Il n'a jamais été impossible de licencié mais, pour ces actionnaires cupides qui font du licenciement et du pillage de la force de travail la source de leurs marges, « time is money » ! Et il n'est pas faux de dire que, entre la décision puis l'annonce d'un PSE et la



Le 5 mars 2013, à Paris, rassemblement devant le Sénat contre l'ANI, "loi de sécurisation professionnelle".

**"Peut-on sérieusement poser la question de bloquer les plans de licenciements sans exiger l'abrogation de la loi de sécurisation professionnelle issue du fameux "ANI" Medef-CFDT de facilitation des plans de "sauvegarde" de l'emploi (PSE) ?"**

fin des opérations devant la cour d'appel après le passage aux prud'hommes (avec un dossier argumenté, alimenté par la résistance pied à pied s'appuyant sur le Code du travail combinée à l'action de classe), il pouvait se passer quatre ou cinq ans, voire plus, avec l'impossibilité de budgétiser et provisionner le coût final du licenciement comme opération financière.

Tout cela a été balayé par l'ANI, devenu loi de « sécurisation professionnelle ». Pire : la « gestion » des licenciements a été transférée des comités d'entreprise vers les organisations syndicales elles-mêmes.

### UN EXEMPLE CONCRET

Concrètement, l'entreprise Touax, près de Chartres, annonce la fermeture. Cette entreprise a touché cinq millions d'euros du conseil général pour créer trois cents emplois. Elle en a créé cinquante, et aujourd'hui, la fermeture du site est programmée et engagée. Ce n'est pas l'austérité pour tout le monde, et surtout pas pour les patrons qui touchent la manne publique à guichet ouvert.

Avec leur syndicat, les ouvriers bloquent le site pendant trois semaines et le syndicat refuse de signer l'accord de PSE. Car c'est maintenant de cela qu'il s'agit : le patron arrive avec un plan tout fait et un calendrier ultracourt pour répondre aux exigences des actionnaires. Le syndicat refuse de signer ? Alors le patron court demander l'homologation du PSE (procédure nouvelle) à la Direccte (1). Contrôle de pure forme.

A Touax, à l'appel de l'union départementale FO, les salariés en grève ont manifesté à la préfecture pour la non-homologation du PSE. L'union départementale, sans lancer d'appel à la grève de manière artificielle, a appelé tous les syndicats du département à envoyer des délégations pour appuyer devant la préfecture cette exigence de retrait du PSE. Résultat : la Direccte refuse d'homolo-

guer le PSE, oblige le P-DG à poursuivre la consultation au sein du CE (donc la cogestion du PSE saute) et accepte d'examiner le rapport d'expert commandité par le CE qui démontre que, au sens du Code du travail, le licenciement n'est d'aucune manière motivé. Nous en sommes là. Certes, le PSE est maintenu. Rien n'est gagné. Mais la lutte de classe a re-dégagé l'indépendance du syndicat qui, sur ordre du gouvernement Hollande-Sapin (2) et ses acolytes Medef et CFDT, « négociait » avec le pistolet sur la tempe.

Il y a donc, de tous les points de vue : indépendance des syndicats, délais ultracourts des procédures de licenciements, capacité relative de blocage temporaire des PSE par les CE supprimées, une modification-aggravation brutale de la situation pour les salariés et leurs organisations avec cette loi scélérates issue de l'ANI.

### UN AFFAIBLISSEMENT CONSIDÉRABLE DE TOUT MOYEN DE DÉFENSE

Il s'agit d'un affaiblissement considérable de tout moyen, même relatif, de défense. Une accélération des procédures de liquidation d'entreprises entières. Comme c'est le cas à Michelin, à Joué-lès-Tours, où 700 emplois ont été liquidés en quelques semaines avec la signature de syndicats.

Alors certes, bloquer les licenciements exigerait un appel clair et net des confédérations à une montée nationale pour exiger l'annulation de cette incroyable accumulation de PSE depuis quelques mois, où des branches entières de l'industrie nationale (et pas bretonne... l'agroalimentaire étant en Bretagne ce que la sidérurgie et les mines sont en Lorraine, le textile dans le Nord, etc.) sont liquidées au profit des multinationales et spéculateurs américains.

Mais cela commence par dire clairement que le gouvernement, avec cette loi et cet accord, cadrés d'ailleurs par les directives de l'Union européenne, relayés par écrit par le ministre Sapin en personne, a fourni aux patrons et aux actionnaires une arme de destruction massive contre les droits des salariés et contre l'indépendance syndicale. Et donc qu'il porte l'entière responsabilité de cette vague qui détruit le pays. ■

(1) Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.  
(2) Ministre du Travail.



# Congrès des maires de France : la rébellion

## “Le grand écart”

Notre journal publie de larges extraits de la publication Localtis.info (quotidien d'information en ligne des collectivités territoriales) rendant compte du congrès de l'Association des maires de France qui a réuni 11 000 maires du 19 au 21 novembre.

“**D**ans une salle comble, des élus, majoritairement ruraux, ont ouvert le feu sur la loi (...) qui prévoit le développement de treize métropoles. Anne-Marie Escoffier, ministre déléguée en charge de la Décentralisation, a tenté de calmer la fronde des élus. (...)”

### UNE ÉLUE RURALE : “NOUS SOMMES DÉSESPÉRÉS”

La veille, devant les maires, le Premier ministre avait lui aussi tenté de rassurer.

“L'intercommunalité n'est qu'un moyen au service de l'efficacité de l'échelon communal”, avait-il déclaré.

“Le Premier ministre ne nous a pas du tout convaincus”, n'a pas caché, pour sa part, une élue rurale de la Drôme, qui a lancé un cri d'alarme à l'attention d'Anne-Marie Escoffier : “Dans notre for intérieur, nous sommes désespérés.” A l'origine de ce sentiment : l'obligation de rallier une communauté d'agglomération, d'abord voulue par le préfet.

Les élus de quinze communes “mariées de force” à la communauté d'agglomération du Grand Roanne ont, eux aussi, profité de la tribune du congrès des maires de France. “Nous sommes entrés en résistance”, a lancé l'un d'eux, alors qu'à l'extérieur de l'auditorium, certains déployaient une large banderole pour faire entendre le message.

“Vous faites le grand écart dans votre discours”, a embayé un élu de Moselle en s'adressant au gouvernement. Il s'est élevé contre l'intégration forcée de sa commune à la communauté d'agglomération de Metz.

Force est de constater que les mécontents de “l'intercommunalité forcée” sont nombreux au congrès des maires.

En outre, il était difficile de ne pas remarquer, à l'entrée du parc des expositions de la porte de Versailles, des militants appelant au “libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale”.

Le mouvement de protestation a pris de l'ampleur, car les élus hostiles aux métropoles y ont joint leurs voix. Un élu du Rhône a ainsi dénoncé le “grand baratin sur la commune”. Il en veut pour preuve la préparation de la création de la métropole lyonnaise, qui a lieu sans que n'aient été consultées les communes, d'après lui. (...)

Les opposants à la métropole d'Aix-Marseille-Provence ont été, eux, très nombreux à prendre la parole. “Nous ne sommes pas des santons de Provence”, ont-ils dénoncé avec force. (...) Leur combat est partagé, du côté de l'agglomération montpelliéraine, par le maire de Castelnaud-le-Lez. “On va nous enlever nos compétences de proximité”, redoute Jean-Pierre Grand. “On ne veut pas devenir des plantes vertes !”, poursuit-il. »



Grande première au congrès de l'AMF : 15 élus de Plaine et Côte roannaises dépliant leur banderole

Photo correspondant

### ENTENDU À LA TRIBUNE

#### Georges Cristiani, maire de Mimet, porte-parole des maires des Bouches-du-Rhône



DR

“**N**ous n'accepterons pas de mettre en œuvre une loi qui ne peut pas correspondre à ce que nos populations attendent”. Je ne sais pas si la métropole de Marseille va vraiment marcher aussi bien que ce qu'elle est décrite. Dans tous les cas, nous nous sommes rendu compte, depuis hier en tout cas, qu'on nous parle volontiers de volontariat, (...) de mettre le maire au cœur du dispositif. Mal-

heureusement, 109 maires des Bouches-du-Rhône sur les 119 que compte le département se rendent compte que la mise en œuvre de cette loi, y compris les votes forcés au Parlement, ne va pas aussi bien que ce que l'on dit, que ce qu'on veut bien dire.

(...) Attention, dans cette affaire-là, nous sommes en train de créer des niveaux supra-communaux. Qu'on le dise ou qu'on ne le dise pas, si le gouvernement n'entend pas que nos populations ne veulent pas voir de PLU (plans locaux d'urbanisme — NDLR) décidés à Marseille en lieu et place de nos communes, si le gouvernement n'entend pas — et ce que je crains, qu'il ne l'ait pas entendu bien qu'il nous ait écoutés — si le gouvernement n'entend pas qu'au niveau des ressources financières, au niveau de la fiscalité, nos populations ne pourront pas supporter des augmentations de fiscalité...

(...) Nous n'accepterons jamais que les communes soient dessaisies de compétences de proximité tel que le prévoit la loi.

N'oublions pas (...), la réforme territoriale du 16 décembre 2010 est passée à très peu de voix, et celle qui va passer, qui est passée au Sénat l'a été à marche forcée. Les maires ne marcheront jamais à ce pas de course imposé. Nous devons maintenir nos compétences de proximité. Nous avons une formidable tribune désormais, ce sont les élections municipales. Aux élections municipales, nous avons une grande responsabilité, celle de dire à nos populations : les maires, les élus municipaux n'accepteront pas de pouvoirs supra-communaux sur les compétences de proximité.

Madame la Ministre, on vous demande de façon très solennelle de ne jamais oublier que les Provençaux n'acceptent pas, et l'histoire l'a prouvé, n'accepteront pas de mettre en œuvre une loi qui ne peut pas correspondre à ce que nos populations attendent, au risque de mettre en péril la démocratie locale.

#### Le maire de Montléger, dans la Drôme

“**O**n ne nous a pas laissé le choix. Ma communauté de communes a été intégrée dans la CA (communauté d'agglomération — NDLR) du Grand Valence (200 000 habitants) dans la douleur. Pourtant, 32 communes sur 51 avaient voté contre. Alors, Madame la Ministre, je m'interroge : où est la proximité ? Vous avez dit que la commune était la cellule de base de la démocratie. Nous avons été très polis. Mais vous ne nous avez pas convaincus. »

### INTERVIEW > Yves Durand, maire de Saint-Haon-le-Châtel (Loire)

#### “Si l'expression du peuple ne sert plus à rien, on va vers l'explosion”

**Vous représentez quinze communes de la Loire annexées au Grand Roanne. Vous êtes très en colère ?**

Je suis révolté : les personnes à la tribune qui m'ont interdit de terminer mon intervention ont passé plus de temps à défendre les réformes qu'à écouter les maires. (...) C'est grave pour la démocratie, y compris pour une structure qui est censée fédérer les maires, et c'est pourquoi, faute de pouvoir nous exprimer, nous avons sorti nos banderoles dans le congrès !

#### Est-ce lié à ce que vous vouliez dire ?

Mais bien sûr, on dérange. Je voulais expliquer qu'à Roanne, ce n'était pas aussi calme que cela, que nous étions dans une figure d'intégration forcée, alors que nous avons été une force de proposition, que nous avions proposé un vrai projet. Aujourd'hui, j'en veux plus aux élus du Grand Roanne qu'au corps préfectoral, car dès le départ, jamais ils n'ont pris en compte notre projet. C'est clair, ils voulaient ce grand territoire depuis 2010. Ils sont venus chercher chez nous des contribuables et la DGF (dotation globale de fonctionnement — NDLR). Ils ont récupéré des compétences qu'on gérait très bien, comme l'assainissement, car plus une CA (communauté d'agglomération — NDLR) gère des compétences, plus elle touche de la DGF. C'est lamentable, c'est un projet financier, ce n'est pas un projet humain. Notre projet (communauté de vingt communes de Plaine et Côte roannaises — NDLR), cela fait trois ans que l'on travaille dessus ; ils sont tous là les collègues, et on ne peut pas mettre notre projet en place. C'est pour ça que c'est révoltant.



**Vous avez démissionné et vous avez été réélus !**

Nous avons tous démissionné en février 2013. C'est un acte difficile moralement. Nous nous sommes représentés avec une profession de foi claire : est-ce que vous nous soutenez dans notre combat ? La réponse a été nette : 63 % de participation, à un an des échéances ! Vous vous rendez compte, c'est extraordinaire ! Nous avons été réélus avec 95 % des voix. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous avons un mandat, une dette avec les habitants. Et aujourd'hui, ces mêmes habitants se rendent compte que le suffrage universel n'est pas reconnu ! Aujourd'hui vous êtes bafoués, l'expression du peuple ne sert plus à rien. Et si l'expression du peuple ne sert plus à rien, on va vers l'explosion. Ça va faire mal quand ça va commencer.

#### Au point où vous en êtes maintenant, vous demandez audience au président Hollande ?

Mais bien sûr ! Nous avons tous signé la proposition de loi visant à rétablir le droit de s'associer et de se dissocier librement. Ce n'est pas tout seul qu'on va y arriver. Il est important que nous soyons ensemble avec la délégation représentant les 1 200 signataires ! Mais la réponse qui a été faite par le président de la République n'est pas une réponse. Si on ne reçoit pas aujourd'hui une délégation qui représente les élus, mais où va la démocratie dans notre pays ? Il faut aller jusqu'au bout. Il faut continuer, et c'est ensemble que l'on va réussir, et pas seuls.

#### Pendant le congrès, 230 élus appuient la demande au président de la République

**Monsieur le Président de la République, Nous sommes porteurs de 1 200 signatures d'élus de toutes tendances pour le rétablissement de la liberté des communes de s'associer et de se dissocier librement dans le cadre d'une intercommunalité librement choisie. Faudrait-il venir à Paris manifester à plusieurs milliers pour être enfin reçus et entendus ?**



## Chronique

## POLITIQUE

## “La contestation monte d'un cran”

Laurence Fayard.

Alors que se tenait le congrès des maires de France qui a vu s'exprimer avec force le rejet par de nombreux élus de la réforme des rythmes scolaires, un nouvel appel national à la grève était lancé pour le 5 décembre prochain. Le 21 novembre, dans un communiqué, les fédérations FO, CGT et SUD des enseignants et des personnels territoriaux, à l'initiative de la grève massive du 14 novembre dernier, indiquent qu'elles « ont pris acte positivement de la proposition du SNUipp d'appeler les enseignants du 1<sup>er</sup> degré à la grève sur une plate-forme qui revendique notamment la suspension de la réforme des rythmes » et précisent que « pour l'unité d'action de l'ensemble des personnels concernés », elles « appellent l'ensemble des personnels du 1<sup>er</sup> degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales (...) à faire grève le jeudi 5 décembre 2013, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires ».

En effet, bien qu'ayant souhaité limiter son appel à la grève aux seuls enseignants du primaire, le SNUipp-FSU formule pour la première fois l'exigence de suspension de la réforme. « Signe que la contestation monte d'un cran, le principal syndicat du premier degré (le SNUipp-FSU — NDLR), qui s'était abstenu depuis la rentrée de toute consigne nationale sur le sujet des rythmes, appelle à une grève nationale le 5 décembre prochain. Et bascule donc dans la contestation ouverte », note *Le Figaro* (22 novembre). Mesurant qu'il ne peut à cette étape se prévaloir d'aucun consensus sur la réforme des rythmes scolaires, Vincent Peillon a d'ailleurs jugé la décision du SNUipp « dommageable » pour l'ensemble de ses contre-réformes : « Je dis aux enseignants, faisons attention, œuvrons ensemble. Nous sommes dans un travail de refondation de l'école. » Car une même logique préside à l'acte II de la refondation de l'école qu'il vient de lancer en ouvrant des groupes de travail sur le métier des enseignants : il s'agit de poursuivre le démantèlement de l'école de la République, nationale et laïque, de remettre en cause le statut des enseignants et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national en faisant entrer les projets éducatifs territoriaux dans les lycées et les collèges. D'où l'enjeu de la grève du 5 décembre, grève, qui, relayée à tous les niveaux, dans l'unité des enseignants et des agents territoriaux, avec leurs sections syndicales, ouvre la possibilité de faire reculer le ministre.

## Réforme des rythmes scolaires

## Grève nationale dans l'unité le 5 décembre

## INFORMATIONS SYNDICALES

## Appel des fédérations FO, CGT, SUD (extraits)

## “Pour obtenir la suspension immédiate de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires”

“Le 14 novembre, la fédération des services publics CGT, la CGT Educ'action, la FNEC FP-FO, la fédération SPS-FO, la fédération SUD Education, la fédération SUD Collectivités territoriales et la FAEN ont appelé à la grève nationale pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme, l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires et pour une autre réforme. Les enseignants, les agents et les fonctionnaires territoriaux étaient en grève et ont manifesté massivement (...). Déjà, de nombreuses communes annoncent leur refus de la mettre en place en 2014 (...). C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui le soutiennent encore, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret.

Al'intersyndicale du 20 novembre au siège du SNUipp-FSU, les organisations, fédération des services publics CGT, CGT Educ'action, FNEC FP-FO, fédération SPS-FO, SUD Education, fédération SUD Collectivités territoriales ont pris acte positivement de la proposition du SNUipp d'appeler les enseignants du 1<sup>er</sup> degré à la grève sur une plate-forme qui revendique notamment la suspension de la réforme des rythmes. Le ministre ne peut se prévaloir d'aucun consensus, il doit répondre au personnel, il doit répondre à la grève. Pour l'unité d'action de l'ensemble des personnels concernés, les organisations syndicales, fé-

dération des services publics CGT, CGT Educ'action, FNEC FP-FO, fédération SPS-FO, SUD Education, fédération SUD Collectivités territoriales, réunies en interfédérale le 21 novembre 2013, appellent l'ensemble des personnels du 1<sup>er</sup> degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales (...) à faire grève le jeudi 5 décembre 2013, pour obtenir la suspension immédiate de la mise en œuvre de la réforme et l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. Nos organisations appellent leurs instances locales et départementales à se réunir en intersyndicales et en assemblées générales avec les personnels (...). Les organisations syndicales se réuniront à la suite du 5 décembre dans l'unité la plus large possible pour faire le point sur la poursuite du mouvement pour faire aboutir ces revendications.

Le 21 novembre 2013 » ■

“C'est un échec pour Vincent Peillon et ceux qui le soutiennent encore, le ministre doit en tirer les conséquences et retirer son décret”

## APPEL DU SNUIPP-FSU

## “Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussions”

Dans son appel à la grève nationale du 5 décembre, le SNUipp-FSU revendique notamment une « remise à plat partout où les écoles le demandent. Pas de généralisation en 2014 : suspension et ouverture immédiate de discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires. »

## MONTREUIL (SEINE-SAINT-DENIS)

## Motion de l'assemblée générale des personnels avec les sections syndicales SNES, FO et CGT

## “Tous en grève le 5 décembre 2013, nous exigeons le maintien de la définition nationale de nos services”

“ Mardi 26 novembre, l'assemblée générale des personnels du lycée Jean-Jaurès de Montreuil, avec les sections syndicales SNES, FO et CGT, a adopté à l'unanimité des 42 présents un appel à la grève le 5 décembre.

## — Nous avons pris connaissance

des propositions inacceptables du ministre qui remettent en cause nos obligations réglementaires de service, alourdissent nos conditions de travail et prétendent nous placer sous la tutelle des conseils d'administration.

## — Nous exigeons

le maintien de la définition nationale de nos services

en heures hebdomadaires de cours dans notre discipline devant élèves, comme le disposent les décrets de 1950. Nous refusons toute annualisation.

— Nous ne voulons pas de services définis localement par le conseil d'administration sous prétexte de partenariat.

— Nous exigeons l'augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice, gelé depuis quatre ans.

— Nous refusons toute baisse de salaire déguisée et exigeons le maintien et l'élargissement de toutes les pondérations et décharges statutaires pour les enseignants

du second degré, des classes post-bac et pour les personnels d'éducation.

— Nous exigeons la création de tous les postes nécessaires pour répondre aux revendications des établissements et un plan de titularisation de tous les personnels. ”



Ils ont décidé de se mettre en grève le jeudi 5 décembre, jour de grève nationale des professeurs des écoles contre la réforme des rythmes scolaires (partie intégrante de la “refondation” Peillon), pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

## STAINS (SEINE-SAINT-DENIS)

Motion des enseignants réunis avec le SNUDI-FO en réunion d'information syndicale (extraits)



## “Nous serons massivement en grève le 5 décembre prochain”

“Nous, enseignants de Stains syndiqués au SNUDI-FO, SNUipp-FSU et non syndiqués, réunis avec le SNUDI-FO, nous nous prononçons clairement contre toute mise en place de la réforme des rythmes scolaires (...). Cette réforme, c'est la territorialisation de l'école, c'est-à-dire la remise en cause du caractère national de l'enseignement, notamment avec la mise en place de projets éducatifs territoriaux (PEDT) pouvant “s'ouvrir à l'ensemble des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, de la maternelle au lycée” (cf. circulaire ministérielle sur les PEDT). Ainsi, alors que le ministre ouvre une concertation avec les syndicats visant à remettre en cause notre statut de fonctionnaire d'Etat, nous lui adressons fermement :

## MAINTIEN DE L'ÉCOLE RÉPUBLICAINE, ET POUR CELA :

— pas touche à notre statut de fonctionnaire d'Etat (statut de 1950) ;  
— non aux projets éducatifs territoriaux ;  
— abrogation de la réforme des rythmes scolaires.

Ainsi, il serait incompréhensible que la mairie de Stains mette en application une telle remise en cause de l'école. Nous demandons à la mairie de Stains de prendre position et de ne pas appliquer la réforme (comme cela a déjà été fait dans des dizaines de villes, notamment Bagnolet dans le 93, Vitry-sur-Seine, dans le 94).

Pour toutes ces raisons, nous serons massivement en grève le 5 décembre prochain, journée de grève nationale (enseignants et personnels territoriaux) pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires.

Et nous décidons de nous rassembler à la mairie de Stains afin que celle-ci n'applique pas la réforme :

— le 5 décembre à midi (jour de la grève, avant de se rendre à la manifestation en direction du ministère),  
— le 19 décembre à 19 h 30, lors du conseil municipal qui aura à l'ordre du jour la question de l'application ou non de la réforme des rythmes scolaires. Nous invitons tous les enseignants, personnels territoriaux et parents, et toutes les organisations qui les représentent (syndicats d'enseignants, syndicats des personnels communaux, associations de parents) à s'associer à ces initiatives.

Le 23 novembre 2013. Adoptée à l'unanimité moins une abstention (40 présents). »



Professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles

## Une mobilisation massive et spontanée contre les mesures Peillon portant atteinte à leur statut et à leurs rémunérations

Les professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont amorcé un mouvement massif et spontané, avec des assemblées générales dans toute la France. Une mobilisation unanime qui dresse cette catégorie d'enseignants contre les mesures Peillon.

En cause, une proposition ministérielle qui aboutirait, par un nivellement de leurs obligations de service, à la perte de 2 500 à 4 000 euros par an pour les uns et pour les autres, à un surcroît de travail non rémunéré. Qui pourrait l'accepter ?

« Du jamais vu de la part de cette corporation de 8 000 enseignants habituellement extrêmement discrète », lit-on dans la presse.

Les professeurs de CPGE sont parmi les enseignants les plus qualifiés, qui dispensent une formation de haut niveau.

En s'en prenant à eux, le ministre annonce la couleur de toute sa réforme de refondation de l'école : le nivellement par le bas, la destruction des qualifications.

Un enseignant du lycée Condorcet, à Paris, exprime son indignation profonde dans une tribune parue dans *Le Figaro* (23 novembre) :

« On veut nous faire croire maintenant que les enseignants qui y professent (dans les CPGE) participent de cette oligarchie des privilégiés. Mais qui nous a nommés ? Qui nous affecte ? Selon quels critères ? Les professeurs agrégés en terminale, en BTS et en CPGE ont passé un concours républicain de recrutement. Ils ont

fait une carrière selon les critères du ministère. Ils sont nommés par l'inspection générale en BTS et en CPGE au regard d'une compétence professionnelle avérée.

En CPGE, beaucoup d'enseignants sont docteurs (penserait-on, pour soulager le déficit de la Sécurité sociale, à diminuer la rémunération des médecins ?).  
Dénoncer ce projet est vital : il pose le problème de fond de savoir ce qui fait notre compétence professionnelle. S'il s'agit d'être des animateurs socio-culturels ou d'activités périscolaires, alors sans doute sommes-nous bien payés.

Si en revanche, on prend en compte la compétence acquise (études, diplômes et titres universitaires), mais aussi la compétence mise à jour (nos travaux : enseignement et recherche), si on compte nos heures de travail (...), si on compte notre investissement auprès des étudiants, alors il me semble que nos rémunérations n'ont rien de scandaleux. »

Cette attaque est l'une des mesures contenues dans le projet ministériel sur les missions et le métier d'enseignant.

Ce texte vise les garanties statutaires des personnels par la remise en cause des décrets de 1950 qui régissent les obligations de service des enseignants du secondaire et servent de référence à leur rémunération.

Assemblées générales, prises de position, comptes rendus d'assemblées échangés entre établissements, déluge de mails et de textes, c'est une véritable traînée de poudre qui fédère l'opposition déterminée de ces en-



L'un des lycées qui abrite des classes préparatoires aux grandes écoles, le lycée Louis-le-Grand, à Paris, rue Saint-Jacques, en face de la Sorbonne.

seignants. S'ajoute à cette attaque spécifique la suppression de l'heure dite de « première chaire » (une décharge d'une heure de service pour les professeurs qui enseignent en classe de première et terminale, en BTS et en CPGE) qui frappe également les autres enseignants des lycées.

Les organisations syndicales ont aussitôt réagi devant cette levée de boucliers. Une pétition unitaire lancée en ligne a recueilli, en quelques jours, plus de 10 000 signatures d'enseignants avec le SNES, le SNALC, le SN-FO-LC et les associations des professeurs de CPGE. La présidente de l'Union des professeurs de classes

préparatoires scientifiques ne décolère pas :

« Avant même que nous soyons au courant, Peillon a indiqué qu'il voyait déjà des conservatismes qui s'organisaient. C'est incroyablement humiliant ! »

« Conservatisme »... C'est de ce même qualificatif que le ministre a affublé les enseignants du primaire opposés à la réforme des rythmes scolaires... Dans leurs assemblées générales, les enseignants de CPGE discutent de tous les moyens à mettre en œuvre pour mettre en échec ces mesures du ministre Peillon.

Marie STAGLIANO ■

**Pétition unitaire classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)**

**« Nous demandons que la proposition du ministre soit retirée »**

« Les signataires de ce texte souhaitent dire leur profond désaccord devant le nouveau mode de calcul des rémunérations des professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) tel qu'il résulte des propositions du ministère de l'Éducation nationale en date des 18 et 22 novembre derniers.

Pour la grande majorité de ces professeurs, ce nouveau mode de calcul aurait en effet pour conséquence de réduire du jour au lendemain leurs rémunérations, dans une proportion atteignant entre 10 et 20 % de leur salaire. Pour d'autres, la conséquence serait l'obligation d'assurer davantage d'heures, dans les mêmes proportions, sans aucune contrepartie financière.

Ce projet, en l'état, nous semble exposer à une grave déstabilisation un système de formation qui contribue pourtant de façon significative à la création des forces vives de la nation (...).

Ne dressons pas les collègues les uns contre les autres : nous ne contestons ni la nécessité de revaloriser les professeurs enseignant dans les zones d'éducation prioritaire, ni, le cas échéant, celle de clarifier le mode de calcul des rétributions.

Nous demandons que la proposition d'une pondération unique et inadaptée (1,5) soit retirée, et qu'une négociation effective permette une prise en compte juste du travail et des qualifications des professeurs de CPGE. »

Au congrès de l'Association des maires de France

## Les maires face à la réforme Peillon des rythmes scolaires

**« Les enfants sont tributaires des richesses de la commune. C'est contraire à la notion d'égalité »**

L'Association des maires de France (AMF) avait prévu que le débat avec le ministre Peillon se tienne dans une salle de 300 places.

Face à l'affluence, il a fallu déménager dans la grande salle qui fut vite remplie.

Une maire de Seine-Maritime :

« Allez-vous nous entendre, nous les maires ruraux ? Les enfants sont tributaires des richesses de la commune. C'est contraire à la notion d'égalité. A chacun son métier, l'éducation doit être de la compétence de l'Etat, avec des personnels compétents et qualifiés.

Nos bénévoles ne pourront faire que des scoubidous ! »

Le président du Loir-et-Cher de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) : « J'étais favorable à une refondation de l'école. Mais il y a des problèmes financiers, de personnels et de locaux. C'est impossible aujourd'hui pour les petites communes d'y faire face.

L'école a des fondamentaux : lire, écrire, compter.

Mais il ne faut pas laisser les autres matières de côté comme le domaine artistique. Elles doivent revenir à l'Etat, pas aux communes (applaudissements). Il faut que le ministre vienne sur le terrain.

De l'argent a été mis pour modifier la semaine, mais c'est pour faire de la garderie. C'est du gâchis ! »

**« Est-ce l'école de la République ou pas ? »**

Un maire d'une commune de huit cent cinquante habitants, en Gironde : « Ce qu'on nous propose, c'est du périscolaire éducatif et non pas du périscolaire normal.

Est-ce que c'est l'école de la République ou pas ? Est-ce que la qualité viendra de la richesse de la commune ou pas ? Pour que les élèves puissent avoir les mêmes chances que les

autres, les parents vont choisir les écoles qui proposent de belles choses. Et que deviendraient nos écoles de campagne ? »

Un maire d'une petite commune du Finistère : « Que faire au niveau des centres de loisirs du mercredi ? On nous demande de baisser le nombre de personnels communaux, on nous baisse les dotations et on nous dit d'embaucher des animateurs ! Pour nos petites communes, cela représente 8 à 10 % de pression fiscale supplémentaire. »

**« Je conteste les résultats de l'enquête que l'AMF nous présente »**

Un maire d'une commune à côté de Vannes, dans le Morbihan : « Les petites communes n'ont pas d'infrastructures. Les retours d'expérience sont trop peu nombreux : 1 000 sur 36 000 !

Je conteste la présentation des résultats. Dans le Morbihan, on nous dit de faire de la garderie pour sauver la réforme du ministre !

Au nom de ma communauté de communes, je demande que l'expérience soit d'abord menée à terme pour prendre nos décisions, pour les maires actuels et ceux à venir après les élections. »

Un maire d'une commune de six cents habitants, dans la Corrèze profonde : « Monsieur le Ministre, vous n'avez pas pensé au rural profond. Il y a un énorme problème de transport scolaire (...). Et le mercredi après-midi, qu'est-ce qu'on fait ?

Les parents ne pourront pas venir chercher leurs enfants. C'est infaisable ! Et le samedi matin, pas de ramassage scolaire ! »

**« Moratoire en 2014, on verra après »**

Le président du Loir-et-Cher de l'AMRE, maire d'une commune de cinq cent soixante habitants :

« Nous avons un Sivos (syndicat intercommunal à vocation scolaire — NDLR) de 3 écoles et 135 élèves. Ce ne sont pas 150 euros, mais ce sont 275 euros par élève qu'il nous faut ! C'est impossible à mettre en place. C'est une situation inéquitable ! »

Une adjointe au maire d'une commune de l'agglomération de Montpellier : « Dans les nouveaux conseils d'école, les parents et les enseignants sont en désaccord sur la demi-journée. Nous avons donc été contraints de voter un moratoire pour 2014. On verra pour 2015. »

Un maire, vice-président dans une communauté de communes de Côte-d'Or : « Tous ceux qui disent réussir ont déjà la tête dans le guidon. Pourquoi la réforme ? Et les rythmes biologiques ? Et les enfants plus fatigués ? Ces rythmes scolaires reviennent cher à l'Etat. Et tout ça pour ça ? Il fallait tirer le bilan de l'expérimentation dans quelques communes avant de généraliser ! »

Une adjointe au maire de Sceaux (Hauts-de-Seine) : « Le mercredi est très occupé par les centres de loisirs. Le ministre est-il prêt à briser cette organisation ? »

Un maire de l'Ain d'une commune de 3 200 habitants (440 élèves) : « Avec les transports scolaires, il faut finir les cours à 15 h 45. J'ai 16 classes et 32 encadrants à trouver, qui doivent être de qualité, pour douze heures par mois, et tous à la même heure. Si cela se réalise, ça fera 45 000 euros et 19,47 % de hausse d'impôts locaux. Avant, les quatre jours et demi, c'était l'Education nationale ! »



## Chronique

## INTERNATIONALE

## Sursis

Jean-Pierre Raffi

« Accord historique », « triomphe diplomatique »... L'accord signé dimanche 24 novembre, entre les représentants de l'Iran et ceux des « grandes puissances » s'autoproclamant gendarmes du monde, a été immédiatement salué d'une envolée de superlatifs. Par-delà le légitime soulagement des travailleurs et des peuples de voir s'éloigner ainsi la menace d'une nouvelle guerre, il y a au moins trois évidences. Au bout de vingt années de blocus meurtrier et de surenchères bellicistes, Obama se voit contraint de reconnaître aujourd'hui que les Etats-Unis n'ont pas les moyens politiques d'une guerre de plus. « Parler comme un dur et fanfaronner est peut-être facile d'un point de vue politique », reconnaît-il.

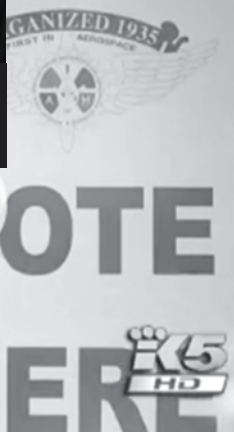
La raison de cette apparente conversion, c'est fondamentalement le rejet par les travailleurs et les jeunes américains, et les peuples partout dans le monde, de toute nouvelle aventure militaire après l'Irak et l'Afghanistan. C'est la profonde crise politique qui surgit à toute occasion au sommet des Etats-Unis. Crise dont le moteur est la résistance que la classe ouvrière américaine oppose sur son terrain de classe aux plans de régression et de misère qu'on prétend lui imposer au nom de la crise d'un système à l'agonie. Ce faisant, l'administration américaine précipite et amplifie la crise politique chez son principal instrument dans la région : l'Etat d'Israël, dont le gouvernement qualifie l'accord d'« erreur historique ». Les fanfaronnades du gouvernement Hollande tournent une nouvelle fois au ridicule après la menace, il y a quelques mois, d'une intervention unilatérale en Syrie, aussitôt abandonnée dès qu'Obama eut sifflé la fin de la partie. Et voici, cette fois, le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, obligé de paraphraser ce qu'il rejetait il y a une semaine, en reconnaissant que l'accord signé dimanche résulte de « négociations secrètes » menées à Doha, depuis des mois, directement entre l'Iran et les Etats-Unis. Reste que cet accord n'offre aux peuples qu'un sursis. Dans six mois, le chantage va recommencer. Et la menace continue de peser sur la Syrie. « A bas la guerre ! », « Souveraineté des peuples et des nations ! » : ces mots d'ordre restent plus que jamais d'une pleine actualité.

L'événement



A Washington le 19 septembre 2013, la poignée de main entre le président des Etats-Unis, Barack Obama, et le P-DG de Boeing, Jim McNerney...

Photo AFP



... Et le 13 novembre 2013, le reportage de la NWCN sur le dépouillement du vote des travailleurs de Boeing qui rejettera le contrat patronal, suivi attentivement par les médias américains.

Photos NWCN (captures d'images)

# Etats-Unis : le « non » cinglant des ouvriers de Boeing

Avec nos correspondants aux Etats-Unis

**C**e 13 novembre, dans les Etats de Washington et de l'Oregon, les ouvriers des grandes usines d'aéronautique Boeing ont rejeté massivement la proposition de la direction de prolonger, pour une période de huit ans, leur contrat actuel en l'accompagnant de modifications remettant en cause les avantages acquis.

## 70 % DES OUVRIERS ONT VOTÉ CONTRE

Sur les 31 000 ouvriers consultés, 70 % ont voté contre cette proposition, qui avait pourtant l'appui de la direction nationale du principal syndicat présent dans l'entreprise, l'International Association of Machinists (IAM). « Cette action est d'autant plus courageuse qu'ils ont défié ce qui fait depuis longtemps le cœur de la stratégie du patronat, à savoir l'utilisation du chômage de masse pour forcer les ouvriers à tout accepter », écrit Ralph Schoenman dans un article que nous utilisons largement ici.

Les dirigeants du géant de l'aéronautique avaient déclaré que si les ouvriers de Seattle et des autres usines Boeing du nord-ouest rejetaient tout un ensemble de concessions, qui, si l'on en croit les patrons, sont nécessaires pour créer une structure compétitive, la compagnie allait déplacer la production de son nouvel avion 777X, aux ailes en carbone, vers une usine de Caroline du Sud où les syndicats n'ont pratiquement pas droit de cité. Wroblewski, l'un des responsables du syndicat IAM, appuyait les positions de la firme en expliquant : « La compagnie a montré qu'elle était prête à s'engager à investir pour notre avenir. Cela pourrait changer la face des choses. Ce dont l'Etat de Washington a besoin, tout comme nous, c'est qu'il y ait davantage d'emplois. » Les médias contrôlés par le patronat ont fait chorus, disant que l'usine de production de Boeing à Everett (dans l'Etat de Washington) pourrait se retrouver à demi déserte en quelques années, et les municipalités environnantes, dans la

région de Puget Sound, se retrouveraient ruinées, si les ouvriers ne votaient pas comme il le fallait.

Puis ce fut le tour des représentants politiques, le gouverneur démocrate de Washington et les membres des assemblées législatives de l'Etat, républicains comme démocrates, qui ont accordé 9 milliards d'exonérations d'impôts à long terme au bénéfice de la firme.

Lundi 18 novembre, Jay Inslee, gouverneur de l'Etat de Washington, flanqué des responsables de l'IAM, a souscrit à ce cadeau en déclarant : « Nous avons l'opportunité de construire cet avion ici. J'espère que nous allons la saisir. »

Si l'accord avait été accepté, le contrat actuel aurait été prolongé jusqu'en 2024, il aurait liquidé le système des retraites payées par la firme, considérablement augmenté les dépenses médicales payées par les ouvriers en réduisant la couverture maladie. Les salaires auraient été pratiquement gelés, avec une augmentation de 1 % tous les deux ans, traduisant de fait la réduction de 10 % des salaires sur dix ans. De plus, les ouvriers nouvellement embauchés auraient été obligés de travailler seize années de plus pour atteindre le salaire maximum de leur catégorie. Pour couronner le tout, la direction nationale du syndicat IAM demandait également aux ouvriers de s'engager à ne pas avoir recours à la grève jusqu'en 2024.

## AUGMENTATION DE 20 % DU SALAIRE DU P-DG DE BOEING EN 2012

Le P-DG de Boeing, Jim McNerney, pour sa part, a reçu 27,5 millions de dollars de salaire et de primes de productivité l'année dernière, en augmentation de 20 % par rapport à 2011. Alors qu'il veut tailler dans les maigres allocations retraite des travailleurs qui ne perçoivent que 2 700 dollars par mois après trente années de travail, les indemnités de retraite de McNerney ont augmenté et atteint 6,3 millions de dollars pour la seule année passée, ce qui lui permettra de prendre sa retraite avec... 265 575 dollars par mois !

Le rejet par les travailleurs de Boeing du plan voulu par la direction — et accepté par la direction nationale de leur syndicat — est un événement considérable qui s'inscrit dans la résistance de la classe

ouvrière américaine, manifestée aussi bien dans la grève des enseignants de Chicago que dans la levée en masse des travailleurs de l'Etat du Wisconsin, ou d'autres combats militants tel que celui des travailleurs des transports publics à San Francisco, des conducteurs de bus scolaire à Washington et à New York, etc. Les concessions exigées par le patronat de Boeing s'inscrivent, elles, dans une politique d'ensemble du patronat, politique qui a bénéficié de l'appui que lui apporte l'administration Obama au nom de la « compétitivité ».

## DES MILLIARDS AUX BANQUES

Depuis 2008, cette dernière a déversé des milliers de milliards de dollars sur les banques et la Bourse de Wall Street, grâce à la politique de sauvetage des banques et aux flots de liquidités allouées par la réserve fédérale. Elle a profité des conditions économiques désastreuses dans lesquelles se sont retrouvés les travailleurs pour tailler dans les salaires et les allocations, en commençant par les banqueroutes forcées en 2009 et les restructurations chez General Motors et Chrysler. Cela s'est poursuivi avec la loi sur le système de santé accessible pour tous dont les entreprises comme Boeing et les municipalités de Detroit et Chicago profitent pour tailler dans les dépenses et obliger les travailleurs à accepter des plans d'assurance maladie qui ne couvrent pas leurs dépenses.

Alors que les chiffres de la misère sociale atteignent des niveaux inconnus depuis la grande dépression, les super-riches amassent toujours plus de richesses.

## 95% DES RICHESSES POUR 1% DE LA POPULATION

Aux Etats-Unis, les plus riches (1 % de la population) accaparent, depuis 2009, 95 % du revenu total et des gains. Au plan international, la fortune totale nette des milliardaires dans le monde a doublé, pour atteindre 6 500 milliards sur les trois dernières années.

Voilà ce qui sous-tend l'immense colère des masses travailleuses américaines, qui tend à s'exprimer de plus en plus fortement, malgré les obstacles dans la lutte des classes.

François FORGUE ■



## Espagne

Après treize jours de grève avec leurs syndicats, les travailleurs du nettoyage et de l'entretien des espaces verts de Madrid ont arraché le retrait des 1 134 licenciements et des 40 % de baisse de salaire qu'on prétendait leur imposer. L'accord mettant fin à la grève débutée le 5 novembre a été ratifié par une large majorité des 6 000 travailleurs.

# Les leçons de la grève des éboueurs et des jardiniers de Madrid



Manifestation, à Madrid, des éboueurs et des jardiniers en grève. Photo DR

Ce résultat est sans aucun doute riche d'enseignements pour les travailleurs et la jeunesse de tout le pays.

Il est clair que, plus que jamais, l'expression « *Oui, on peut !* » prend du sens dans toutes les entreprises

où les travailleurs font face à d'aussi brutales agressions, à des plans de licenciements massifs, des coupes extraordinaires dans leurs droits, voire des lock-out comme à Canal 9 (télévision de Valence).

En même temps, cette grève et ses résultats posent le problème de l'orientation des directions syndicales et politiques.

Nous reproduisons ici un large extrait de l'article du camarade Pablo García-Cano, syndicaliste des Commissions ouvrières (CCOO) Industrie de Madrid, tirant les leçons de cette grève dans la revue *Informacion Obrera*, n° 278 (22 novembre 2013). Pablo García-Cano a participé au meeting du POI, le 28 septembre dernier. A cette occasion, il a fait, avec le camarade Schuster, syndicaliste du DGB (Allemagne), la proposition d'organiser une conférence ouvrière européenne. Celle-ci aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 mars prochains, à Paris.

« **L**a bouillante maire de Madrid, M<sup>me</sup> Botella, du Parti populaire, a essayé de monter une provocation contre les travailleurs du nettoyage. Elle a tenté de briser la grève par l'organisation de "jaunes", de créer un conflit entre eux et les grévistes, une bataille rangée qui aurait permis une issue policière et répressive.

Cela n'a pas marché. D'abord parce que le comité des travailleurs de l'entreprise publique d'Etat Tragsa, visée par le plan de restructuration (ERE), a refusé d'y participer. M<sup>me</sup> la maire n'a réussi qu'à rassembler 200 travailleurs de Tragsa, dont 110 étaient des intérimaires engagés pour l'occasion.

Avec 200 travailleurs, on ne peut assurer ce que refusent de faire 6 000 travailleurs en grève.

La municipalité de la capitale a été vaincue, elle qui bénéficiait du soutien plein et entier du gouvernement Rajoy et de tous les secteurs du Parti populaire. Les multinationales « espagnoles » de la construction et des services, et avec elles l'organisation patronale, ont été elles aussi vaincues, alors qu'elles sont habituées à tirer des superprofits grâce à la surexploitation qu'elles imposent dans ces secteurs. Vaincus également l'ensemble des grands médias, qui s'étaient partagé le travail : les uns attaquant frontalement les travailleurs et les syndicats, les autres faisant pression pour que les syndicats "négocient" en acceptant les licenciements.

Au moment où se durcit plus que jamais l'offensive antisyndicale du capital et de l'appareil d'Etat, cette grève montre la voie de l'unité des travailleurs et des syndicats par le refus de se subordonner aux ajustements présentés comme "inévitables".

Bien entendu, les travailleurs n'ont pas arrêté la grève "heureux et satisfaits", nombre d'entre eux le disent. Ils ont dû accepter des mesures volontaires de baisse de primes, de préretraites, des heures supplémentaires gratuites et un chômage technique de 45 jours par an par travailleur, en plus du gel des salaires pendant cinq ans.

Ils ont, certes, bénéficié du soutien des Madrilènes, de la majorité des travailleurs de Madrid en premier lieu, et de l'ensemble du pays en général.

Mais ils n'ont pas bénéficié du même soutien de la part des dirigeants politiques et syndicaux qui parlent au nom des travailleurs. Ils se sont trouvés dans la même situation que d'autres secteurs confrontés aux coupes budgétaires, isolés d'abord parce que les dirigeants confédéraux ne veulent pas organiser la grande mobilisation générale et unie qui ferait reculer les attaques du gouvernement et du patronat.

Il n'y a eu aucune proposition sérieuse d'étendre le conflit, même pas celle d'organiser l'information indépendante, de recueillir le soutien financier ou les preuves de solidarité du reste des travailleurs et des Madrilènes. L'absence d'une présence active et quotidienne dans le conflit des secrétaires généraux confédéraux des CCOO et de l'Union générale des travailleurs (UGT) interpelle.

Mais les éboueurs et les jardiniers ont fermement démontré qu'ils sont prêts à combattre avec détermination. Ils ont arrêté le travail pendant onze jours, avec des mobilisations et des rassemblements quotidiens, passant outre l'obligation de service minimum. Ils ont pu le faire grâce à leur unité. Ils se sont appuyés sur les positions syndicales les plus avancées et ont obtenu que les centrales syndicales s'impliquent dans la grève illimitée pour des revendications claires : l'annulation des licenciements et des coupes dans les salaires.

La grande leçon qu'ont donnée les éboueurs et les jardiniers de Madrid exige un changement de politique des organisations. Et assez d'entrer dans des considérations sur la façon dont s'appliquent les coupes budgétaires ou de les laisser passer du fait de mauvais accords passés.

La politique de pacte social de la direction des syndicats permet au gouvernement de rester au pouvoir et de faire que les attaques que lui dicte l'Union européenne puissent se poursuivre, comme la réforme du travail ou le fait que maintenant, il veuille une réforme des pensions. Cette politique isole les conflits, disperse la résistance. Il est temps d'unir les forces des travailleurs pour stopper les coupes et renverser la situation. »

## PORTUGAL

# Grèves et manifestations se multiplient contre le nouveau plan d'austérité

### Correspondant

Grèves dans les transports du 25 octobre au 8 novembre, grève à la Poste contre la privatisation, grève dans toute la fonction publique le 8 novembre, manifestation à l'appel des syndicats de police le 21 novembre...

**L**e nouveau plan d'austérité, présenté le 16 octobre par le gouvernement portugais, soulève contre lui une vague de grèves et de manifestations sans précédent. Une colère de masse qui ne cesse de croître contre les incessantes et brutales mesures d'austérité, dans un pays où, selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) publié le 4 novembre, un emploi sur sept a déjà été détruit depuis le début de la crise en 2008, en conséquence des mesures de rigueur imposées par la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI).

La grève générale du 27 juin dernier à l'appel des deux confédérations syndicales, la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP) et l'Union générale des travailleurs portugais (UGTP), la quatrième en deux ans, avait déjà été plus suivie que les précédentes. Quatre mois plus tard, le

1<sup>er</sup> novembre, c'est sous les huées de dizaines de milliers de manifestants rassemblés face à l'Assemblée nationale que les députés ont adopté, en première lecture, la nouvelle loi de finances en réponse aux exigences de la troïka. L'adoption de sa version définitive était prévue pour le 26 novembre.

Le gouvernement portugais annonce maintenant de nouvelles coupes de près de 10 % dans les retraites des fonctionnaires supérieures à 600 euros. Il prétend reporter de 65 à 66 ans l'âge de départ pour une retraite à taux plein. Les salaires des fonctionnaires baisseraient de nouveau de 2,5 % à 12 %. La durée hebdomadaire de travail dans les services publics repasserait de 35 heures à 40 heures. Le gouvernement va jusqu'à s'en prendre aux pensions de veuvage, qui seraient désormais mises sous conditions de ressources lorsque le cumul des deux pensions dépasserait deux mille euros.

Une crainte les hante cependant : celle de l'explosion sociale qui balayerait tous leurs plans. L'agence de notation financière Fitch, par exemple, s'inquiète des « *risques élevés* » qui pèsent sur la mise en œuvre du budget, à commencer par le manque de consensus politique et la montée en puissance des mobilisations. ■

## ALLEMAGNE

# Derrière la prétendue "hausse de l'emploi" : travail précaire, "mini-jobs" et bas salaires

### Correspondant

**D**ans un argumentaire démontant la fable du « miracle allemand », la confédération allemande des syndicats (DGB) révèle que les créations d'emplois annoncées à grands coups de trompette s'expliquent essentiellement par l'essor du travail précaire à très bas salaires. Le gouvernement allemand se félicite régulièrement d'un taux de chômage parmi les plus bas d'Europe (6,9 % en septembre) et d'une population au travail qui serait au plus haut niveau depuis la réunification, avec 41,8 millions d'actifs recensés à l'été 2013.

La réalité est bien loin de cette fable, comme le montre l'étude du DGB, en s'appuyant sur des statistiques du ministère du Travail : « *Le nombre d'heures travaillées dans le pays a en fait baissé* » sur la même période. La centrale syndicale évalue ce chiffre à 58 milliards en 2012, soit deux milliards de moins qu'en 1991.

D'autre part, « *sur les vingt dernières années, les emplois à temps partiel ont été plus que multipliés par deux alors que, dans le même temps, trois millions d'emplois à temps plein ont été détruits* ».

« *La croissance de l'emploi (depuis le début des années 2000) s'est produite essentiellement dans le secteur du temps partiel, des "mini-jobs" (contrats exonérés de charges sociales dont la rémunération est plafonnée à 450 euros par mois) et de l'intérim.* »

Le DGB rappelle un chiffre publié récemment par l'office allemand des statistiques, selon lequel « *les formes d'emploi atypiques* », comme on les désigne en Allemagne — regroupant contrats de courte durée, intérim, temps partiel inférieur à 20 heures par semaine —, concernaient près de huit millions de salariés en 2012. « *Leur part dans l'emploi total est passée de 12,8 % en 1991 à 22,6 % en 2007* », souligne la confédération. Enfin, le DGB dénonce l'essor des très bas salaires. « *Des études comme celles de l'institut de recherche IAB, de l'Agence fédérale pour l'emploi, montrent que les inégalités salariales ont nettement augmenté en Allemagne et que la proportion de bas salaires est parmi les plus élevées dans l'Union européenne.* »

« *Près d'un quart des actifs allemands avaient, en 2010, une faible rémunération* », selon l'IAB, soit moins de 9,54 euros l'heure (environ le niveau du salaire minimum en France). ■

## Brésil

Dans l'article « *Brésil : pour l'annulation de l'action pénale 470, pour la défense du Parti des travailleurs et des droits démocratiques* » publié en page 12 de notre journal la semaine dernière, le paragraphe d'ouverture qu'on lira ci-dessous a été malencontreusement coupé. Ce qui ne facilitait pas la compréhension de l'objet de cet article.

« *Le 15 novembre — date anniversaire de la proclamation de la République au Brésil —, ont commencé à s'appliquer les peines de prison pour les dirigeants du Parti des travailleurs (PT), qui ont été jugés et condamnés sans preuves par le Tribunal suprême fédéral. Parmi eux, deux ex-présidents du parti, José Genoïno et José Dirceu.*

*L'ex-président Lula et l'actuelle présidente Dilma Rousseff ont pris leurs distances vis-à-vis des prisonniers : "Qui suis-je pour juger la décision du Tribunal suprême ?", a déclaré Lula en réponse à un journaliste.* »



José Dirceu, l'un des dirigeants du PT condamnés, au moment de son incarcération. Photo AFP



## EN BREF

## La France s'enfoncé chaque jour un peu plus dans le borbier africain



Photo DR

Après la Libye, le Mali... Le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, annonce ce mardi 26 novembre un déploiement de « l'ordre d'un millier de soldats » français en République centrafricaine pour une durée d'environ six mois. Ils auront pour mission de rétablir l'ordre, en appui de la force panafricaine. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, avait confirmé plus tôt l'envoi de ces nouvelles troupes, qui viendront s'ajouter aux 410 militaires français déjà sur place.

## LIBYE

## Appels à la désobéissance civile

Des dirigeants de la ville de Benghazi, dans l'Est libyen, ont appelé mardi 26 novembre à la désobéissance civile (qui s'entend en Libye comme une grève générale), pour dénoncer les exactions commises par les milices qui se partagent les dépouilles du pays. De violents affrontements avaient été provoqués la veille, durant plusieurs heures, par le groupe Ansar Ashariaa, faisant sept morts et une cinquantaine de blessés. Signe du ras-le-bol des citoyens libyens contre les groupes armés, le QG d'Ansar Ashariaa à Ajdabiya (160 kilomètres au sud de Benghazi) a été pris d'assaut par des habitants, obligeant ses occupants à quitter les lieux. A Tripoli, il y a quelques semaines, un mouvement de colère populaire avait déjà contraint les groupes armés à quitter précipitamment la ville, après des heurts déclenchés par des tirs d'une milice contre des manifestants pacifiques qui avaient fait 46 morts et plus de 500 blessés le 15 novembre.

## TUNISIE

## Impasse politique et multiplication des conflits sociaux

L'agence de notation financière Moody's a encore abaissé d'un cran la note de la dette souveraine de la Tunisie à « Ba3 » et l'a assortie d'une perspective négative, invoquant « l'incertitude politique et la polarisation grandissante » qui règnent depuis la révolution de janvier 2011. La Tunisie est plongée dans une profonde crise politique depuis l'assassinat d'un député d'opposition le 25 juillet dernier. Des négociations pour former un gouvernement « apolitique », dégager un consensus sur la future Constitution et un calendrier électoral ont échoué début novembre, tandis qu'on assiste à la multiplication des grèves. L'Assemblée nationale constituante a été élue après la révolution de janvier 2011 pour doter le pays d'une nouvelle Constitution. Deux ans plus tard, le texte est toujours en préparation.

## Algérie

22, 23, 24, 25 novembre : le VII<sup>e</sup> Congrès du Parti des travailleurs

## Un congrès de résistance

Le VII<sup>e</sup> Congrès du Parti des travailleurs (PT) d'Algérie s'est tenu sur quatre jours sous le slogan de « congrès résistentiel et facteur d'ordre ». Mille délégués élus par les congrès de wilayas (départements) ont débattu, pendant quatre jours, du bilan et des perspectives du parti. Un congrès « intergénérationnel », comme l'ont remarqué de nombreux observateurs.

Dans la participation des différentes classes d'âge, il faut en effet noter la très grande participation de jeunes à ce congrès. Une autre indication de l'insertion du parti dans la société algérienne, c'est le fait que 40 % des délégués étaient des femmes. Un congrès engagé, mobilisé, où, malgré le nombre important de personnes présentes, les délégués sont restés attentifs au débat durant les quatre jours. Lors de la première matinée étaient présentes des délégations de partis algériens invités, comme le FLN, le RND, le FFS, le HMS, des personnalités nationales, le coordinateur du CNES (1). Abdelmadjid Sidi-Saïd, secrétaire général de l'UGTA (2), a pour sa part participé aux différentes étapes du congrès. Des délégués internationaux ont été également présents tout au long du congrès et y ont pris la parole : Abdoulaye Diallo Lélouma, représentant de l'Organisation de l'unité des syndicats africains au Bureau international du travail ; Salah Salah, responsable des réfugiés palestiniens et membre du Conseil national palestinien, venu du Liban ; Bala Konare, responsable du parti Sadi (3) du Mali ; Lucien Gauthier et un représentant du groupe tunisien Sawt el-Oumal. Plusieurs messages de solidarité ont été lus, dont celui du maire d'Arahal (Séville, Espagne), qui s'est opposé aux menaces d'intervention militaire américaine en Afrique du Nord à partir de la base de Moron de la Frontera, d'une syndicaliste du Liban, de la rédaction d'*Informations ouvrières* du Maroc.

## L'ALGÉRIE EST MENACÉE

Dans son introduction, Louisa Hanoune a rappelé les menaces très fortes qui pèsent sur l'Algérie, comme expression de la marche mondiale à la dislocation des nations, et indiqué que la dislocation de l'Algérie ouvrirait la voie à une dislocation généralisée, rappelant la longue frontière avec la Libye, le Mali et la Tunisie. Les menaces que font peser sur toute la région et sur le Moyen-Orient l'orientation des Etats-Unis du « Grand Moyen-Orient » visent à disloquer toutes les nations et à écraser le peuple de Palestine. Louisa Hanoune a rappelé le combat international du PT, mené avec l'UGTA et l'Entente internationale des travailleurs et des peuples (EIT). Elle est revenue, dans ce cadre, sur le fait que, pour souder et immuniser la nation, il fallait également renforcer le front intérieur au plan politique. Elle a ainsi rappelé que les dernières élections législatives, marquées par une fraude massive, notamment à l'encontre du Parti des travailleurs, et l'Assemblée issue de ces élections, avaient affaibli ce front intérieur. Elle a souligné que les mobilisations des travailleurs et de la jeunesse devaient trouver satisfaction, que ne pas répondre à leurs exigences ouvrirait la voie à toutes les manipulations au sein des couches les plus fragilisées, réduites à la précarité. De ce point de vue, elle a souligné l'importance de l'alliance réalisée entre le PT et l'UGTA, tant au plan des initiatives internationales telles que la « conférence d'urgence contre la guerre et la dislocation des nations », qu'au plan national, dans le combat pour la nationalisation d'ArcelorMittal, à Annaba, dans celui pour les augmentations de salaires, pour la réouverture des entreprises publiques, etc.

## 250 DÉLÉGUÉS ONT PRIS LA PAROLE

Près de deux cent cinquante délégués se sont inscrits dans la discussion générale.



Photo DR

Durant deux jours et demi, avec un temps de parole de quatre minutes, ils sont intervenus pour définir la politique du parti. Toutes les questions ont été abordées : la crise du système capitaliste et ses expressions à l'échelle mondiale, les menaces sur l'Algérie, les revendications sociales, la situation dans tel ou tel secteur, l'égalité en droits, la séparation entre la politique et la religion, consacrant la sécularité de l'Etat, la question de la jeunesse et de la précarité, la situation du mouvement syndical, le combat pour l'unité de la nation — et notamment l'importance de la reconnaissance comme langue officielle et nationale du tamazight, comme base de l'unité et de l'égalité entre les composantes berbérophone et arabo-berbérophone d'Algérie.

De nombreuses interventions ont également souligné l'activité des sections du PT, les liens forts au niveau local entre PT et UGTA. Et aussi, le travail de construction du parti, les réalisations, le recrutement, la vente du journal. Cette discussion en plénière s'est accompagnée de la tenue, tous les soirs, de commissions où les délégués ont élaboré des résolutions sur des thèmes précis. Neuf commissions se sont tenues : commission sur les élus départementaux, communaux et nationaux du PT, commission sur les élections à venir, commission agraire, jeunes, femmes, finances, journal, direction, combat pour le front unique et l'unité d'action. Le congrès a considéré que l'élection présidentielle en 2014 serait une question centrale en Algérie. Le congrès a considéré qu'il était prématuré de décider aujourd'hui de la forme de l'intervention du PT dans cette élection, et a mandaté le comité central élu pour en décider.

## L'INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UGTA

Dans son intervention, le secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi-Saïd, a rappelé les menaces qui pèsent sur le mouvement syndical mondial du fait de certaines manœuvres de la direction de la Confédération syndicale internationale (CSI), et notamment l'offensive menée directement contre l'UGTA, la CISA et l'OUSA (4), qui regroupe les syndicats algériens. Il est ensuite revenu sur le combat mené par l'UGTA pour défendre les revendications des travailleurs en matière de salaire, d'emploi, de respect des normes et des règles. Il est revenu sur l'importance du combat mené par l'UGTA pour s'opposer aux importations de produits concurrents des produits fabriqués en Algérie et appeler à la défense de la production nationale. Il a exhorté les militants présents à prendre toute leur place dans ce combat, et notamment dans celui de la construction et du développement de l'UGTA. Dans son discours, Sidi-Saïd a répondu favorablement à la proposition faite par Louisa

Hanoune de la tenue d'une deuxième session de la « conférence d'urgence contre la guerre d'occupation et la dislocation des nations, pour la défense des souverainetés nationales et de l'intégrité des pays ».

## 9 COMMISSIONS, 9 RÉSOLUTIONS

La dernière partie du congrès a été marquée par le compte rendu des neuf commissions qui ont soumis leur projet de résolution, amendés en séance plénière par les délégués. Après le vote, un nouveau comité central a été élu. Il s'est à la fois renouvelé et élargi, tout en préservant la continuité, comprenant un nombre accru de femmes et de jeunes, et également un nombre extrêmement important de responsables nationaux, fédéraux, départementaux de l'UGTA. Le congrès s'est interrompu pour que le comité central élu puisse se réunir. Ce dernier a réélu Louisa Hanoune comme secrétaire générale du parti. La secrétaire générale réélue a prononcé le discours de clôture, en appelant à la mobilisation des militants du PT, au renforcement de ce parti, en appelant les militants à prendre toute leur place dans le combat pour renforcer l'UGTA.

## LE PT SERA EN PREMIÈRE LIGNE

Elle a expliqué que les travailleurs algériens avaient gagné sur un certain nombre de points, mais que le compte n'y était pas et que le combat devait se poursuivre, notamment en matière de réponses politiques, comme la perspective de l'Assemblée constituante souveraine donnant la parole au peuple algérien pour en finir avec les survivances néfastes du système du parti unique et des plans d'ajustement structurel. Elle a, à ce sujet, rappelé ce qu'était le Parti des travailleurs, en indiquant que si les mobilisations sociales et économiques qui se développent dans ce pays devaient, faute d'une réponse politique positive, déboucher sur un terrain de mobilisation politique, le Parti des travailleurs serait en première ligne et en tête de ces mobilisations. Elle a insisté, encore une fois, sur le fait que les solutions doivent être exclusivement algériennes, et qu'en aucun cas le Parti des travailleurs n'accepterait la moindre ingérence extérieure dans les affaires du pays. Les délégués ont terminé leur congrès en entonnant l'hymne national algérien.

L. G. ■

(1) Le Rassemblement national démocratique (RND) et le Front de libération nationale (FLN) sont les deux partis membres de la coalition gouvernementale. FFS : Front des forces socialistes. CNES : Conseil national des enseignants du supérieur.  
(2) UGTA : Union générale des travailleurs algériens.  
(3) Sadi : Solidarité africaine pour la démocratie et l'indépendance.  
(4) CISA : Confédération internationale des syndicats arabes. OUSA : Organisation de l'unité syndicale africaine.



U N E S E M A I N E D A N S L E M O N D E

OCDE

**Sous la férule de l'Union européenne, les pays de l'OCDE taillent dans leurs dépenses de santé**

Le secteur de la santé a subi de plein fouet les effets des coupes budgétaires exigées par l'Union européenne, entraînant un ralentissement des dépenses dans tous les pays, relève l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui feint de s'inquiéter des conséquences pour les personnes les plus vulnérables. Les dépenses de santé ont même reculé dans 11 des 34 pays membres de l'OCDE, soit près d'un sur trois. Selon le rapport de l'OCDE, « sans surprise, les pays les plus durement frappés par la récession sont aussi ceux où les coupes budgétaires ont été les plus fortes ». La Grèce et l'Irlande ont ainsi subi les baisses les plus importantes, respectivement de 11,1 % et 6,6 % entre 2009 et 2011.

**20 % des dépenses à la charge du patient...**

Pour l'OCDE, « l'accès aux soins pâtit d'une diminution de l'offre de services de santé et de l'évolution du mode de financement qui a vu une part importante des dépenses de santé laissée à la charge des patients », soit 20 % en moyenne. Les personnes et les familles à faibles revenus « sont susceptibles de renoncer à des soins médicaux et dentaires dont elles ont besoin », admet l'OCDE.

D'autre part, la durée des séjours à l'hôpital, toutes causes confondues, a chuté dans pratiquement tous les pays, passant de 9,2 jours en 2000 à 8 jours en 2011. Enfin, le nombre de médecins par habitant a été fortement réduit.

CHIFFRE

15

**C'est, en milliers, le nombre de soldats étrangers qui resteront en Afghanistan après le prétendu retrait de la force de l'OTAN fin 2014 si le gouvernement afghan signe un traité de sécurité avec Washington, a annoncé le président, Hamid Karzaï. Quelque 75 000 soldats étrangers sont actuellement présents en Afghanistan dans le cadre de la Force internationale de l'OTAN (ISAF) dirigée par Washington.**

ALLEMAGNE

**De moins en moins de partisans d'une grande coalition Merkel-SPD**

Les Allemands sont de moins en moins favorables à la « grande coalition », l'alliance gouvernementale que la chancelière conservatrice, Angela Merkel, tente de mettre sur pied avec les dirigeants du SPD (sociaux-démocrates), selon un sondage pour la chaîne publique ARD. Quatre semaines après le début des négociations entre conservateurs de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et sociaux-démocrates du SPD, 43 % des personnes interrogées sont favorables à de nouvelles élections. Elles n'étaient que 31 % en octobre.

**Irlande du Nord Une unité militaire britannique aurait tué des civils lors du conflit nord-irlandais**



Des soldats de l'armée britannique en patrouille dans un quartier de Belfast-Ouest, en 1972.

Photo DR

Une unité militaire britannique secrète opérait au plus fort du conflit nord-irlandais en tuant des personnes soupçonnées d'appartenir à l'Armée républicaine irlandaise (IRA), même désarmées. Cette « Military Reaction Force » (MRF, Force de réaction militaire) était constituée d'environ quarante membres choisis dans l'armée britannique et a été active pendant dix-huit mois, avant d'être démantelée en 1973, selon l'émission « Panorama » de la BBC qui a interviewé sept de ses anciens membres. « Nous étions là pour pourchasser les membres de

l'IRA et les tuer quand nous les trouvions », explique l'un d'eux. Selon l'émission, les soldats en civil de la MRF patrouillaient 24 heures sur 24 dans Belfast-Ouest, fief de l'IRA, dans des voitures banalisées. Les traces de ces opérations secrètes auraient été détruites. Mais ces ex-membres de la MRF ont reconnu qu'ils agissaient parfois en violation avec la « Yellow Card » définissant les conditions dans lesquelles un soldat peut ouvrir le feu. Ils ont aussi admis qu'« occasionnellement », ils tiraient sans avoir la certitude que leur cible était armée.

RUSSIE

**Mouvement de panique après la fermeture de la Master Bank**



Devant l'une des agences de la Master Bank à Moscou.

Des clients inquiets, massés devant des agences aux portes closes, des millions de cartes bancaires soudainement hors service : la fermeture brutale de Master Bank a provoqué un mouvement de panique menaçant tout l'éédifice bancaire mafieux de la Russie actuelle. A l'origine : la décision de la banque centrale de retirer, avec effet immédiat, la licence de l'établissement bancaire, créé en 1992, et qui compte dans son conseil d'administration Igor Poutine, cousin du président russe.

A première vue, Master Bank, 70<sup>e</sup> banque russe en termes d'actifs, est un établissement relativement modeste. Mais « c'est la première fois qu'une banque avec plus de trois millions de clients perd sa licence », s'est inquiété Oleg Ivanov, vice-président de l'Association des banques régionales, lors d'une conférence de presse précipitée. Les conséquences immédiates ont été spectaculaires, puisque Master Bank contrôle le troisième réseau de distributeurs automatiques en Russie et occupe la cinquième place en termes de cartes bancaires en circulation. La panique a gagné des millions de petits déposants qui se sont retrouvés sans accès à leur compte. D'autres, qui pensaient n'avoir aucun rapport avec Master Bank, ont vu leur carte bancaire cesser de fonctionner : la banque proposait ses services de traitement de données à 200 autres petits établissements. Et la présidente de la banque centrale, Elvira Nabioullina, a prévenu : Master Bank ne sera pas la dernière banque à disparaître.

ROUMANIE

**Le gouvernement privatise les terres agricoles**

Le gouvernement roumain a adopté un projet de loi libéralisant la vente de terres agricoles à partir de 2014. Selon le texte, qui doit encore recevoir le feu vert du Parlement, les personnes physiques de l'Union européenne et de l'espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) pourront acquérir directement des terres agricoles en Roumanie, alors que, jusqu'ici, elles devaient être associées à un partenaire roumain. La Roumanie, cinquième pays de l'Union européenne en termes de surfaces agricoles, dispose de terres arables de grande qualité. Lors de leur entrée dans l'Union européenne, la Roumanie et d'autres pays de l'Est, où le prix des terres et les revenus étaient très bas, ont imposé des restrictions à l'achat des terres par des étrangers afin de préserver l'agriculture locale. Ces mesures n'ont toutefois pas empêché qu'en Roumanie, de 700 000 à 800 000 hectares de terres arables soient contrôlés par des investisseurs étrangers associés à un partenaire local. Selon le quotidien économique roumain *Ziarul Financiar*, quinze groupes internationaux exploitent le tiers de ces 700 000 hectares.

ITALIE

**Silence, on brade à tout-va...**

Dans le cadre d'un « premier paquet de privatisations », l'Italie va céder des parts dans huit sociétés, dont le pétrolier ENI, vient d'annoncer le président du Conseil italien, Enrico Letta. Les 10 à 12 milliards d'euros dégagés par ces cessions serviront « à donner une première réponse » aux exigences de Bruxelles pour 2014, a-t-il expliqué. A la Bourse de Milan, l'action ENI a grimpé aussitôt après cette annonce. Parmi les autres entreprises concernées figurent Fincantieri (chantiers navals) et Grandi stazioni (réseau ferroviaire), a précisé le président du Conseil. StMicroelectronics (semi-conducteurs), Enav (contrôle aérien), Sace (assurances) et Tag (métallurgie) entrent également dans ce plan du gouvernement italien. Le ministre de l'Economie et des Finances, Fabrizio Saccomani, a précisé que seraient mis sur le marché 60 % de Sace, 60 % de Grandi stazioni, 40 % d'Enav et 40 % de Fincantieri. Il s'agit, pour le gouvernement de coalition gauche-droite en place depuis avril, d'une étape importante « pour convaincre la Commission européenne d'accorder ensuite des marges de flexibilité en 2014 ».

ÉTATS-UNIS

**Lockheed Martin ferme quatre usines et supprime 4 000 postes**

Le groupe, qui emploie actuellement 116 000 salariés, a déjà supprimé 30 000 postes depuis 2008, soit une chute totale de 23 % de ses effectifs sur cinq ans. D'ici à la mi-2015, le groupe de Bethesda, dans la banlieue de Washington, prévoit de fermer ses usines à Newtown (Pennsylvanie, est), Akron (Ohio, nord), Goodyear (Arizona, sud) et Horizon City (Texas, sud). Il compte aussi cesser ses activités sur quatre bâtiments de son campus de Sunnyvale, en Californie (ouest). La direction avertit par ailleurs qu'elle pourrait encore fermer deux autres usines. Elle compte prendre une décision d'ici au début de l'année prochaine. Comme pour Boeing (lire en page 10), les mesures prises par Lockheed Martin visent à préserver ses résultats, qui sont restés spectaculairement bons ces derniers mois : au troisième trimestre, Lockheed Martin a affiché un bond de son bénéfice de 20 %, à 873 millions de dollars, et avait relevé ses prévisions. Les investisseurs ont aussitôt approuvé les mesures annoncées : l'action du groupe a encore progressé pour atteindre son plus haut sommet depuis cinq ans.

**La banque JP Morgan supprime 15 000 emplois en 2013**

La direction de la banque JP Morgan Chase, première banque américaine en termes d'actifs, déclare être « en avance sur ses objectifs de réductions d'emploi sur deux ans », avec 15 000 suppressions de poste cette année. Le groupe financier, comme ses concurrents City, Wells Fargo et Bank of America, avait dû embaucher massivement pour traiter les saisies immobilières et les défauts de paiement provoqués par la crise financière et immobilière des dernières années. La banque employait 255 041 personnes fin septembre contre 259 144 un an plus tôt. L'action de JP Morgan Chase a aussitôt bondi de 2,98 %, atteignant 53,19 dollars.